

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1174**18 novembre 2004****SOMMAIRE**

3 E.P. Car Park Investors S.C.A., Luxembourg . . .	56335	Hoverspeed Luxembourg S.A., Luxembourg	56332
3 E.P. Car Park Investors S.C.A., Luxembourg . . .	56338	Immo Piron, S.à r.l., Erpeldange-Wiltz	56310
Aequilibrium S.A., Luxembourg	56313	Industrial Software Development S.A., Luxembourg	56327
Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils, S.à r.l., Luxembourg	56328	J.I.R.E.C., Jonathan International Real Estate Com- pany S.A., Luxembourg	56346
Agence Immobilière Mara Max, S.à r.l., Ber- trange	56307	Jurific Conseil S.C., Luxembourg	56338
Albanel S.A.H., Luxembourg	56349	Kids & Co S.A., Hobscheid	56316
Albanel S.A.H., Luxembourg	56350	Kids & Co S.A., Hobscheid	56317
Arctic Spas, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56324	Lamas Participations S.A., Luxembourg	56310
Asha S.A.H.	56348	Lamas Participations S.A., Luxembourg	56310
Axxion S.A., Luxembourg	56306	Leoinvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56309
Breiteck S.A., Luxembourg	56341	Leoinvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56309
Breiteck S.A., Luxembourg	56342	Lextone S.A., Luxembourg	56315
Bureau Economique de Gestion et Holding Inter- national S.A.B.E.G.H.I.N., Luxembourg	56316	Lifin S.A., Luxembourg	56306
CHC Reinsurance S.A., Luxembourg	56340	Lifin S.A., Luxembourg	56306
Columbus, Sicav, Luxembourg	56327	LVC Consult Luxembourg S.A., Luxembourg	56351
Comar S.A., Luxembourg	56338	LVC Consult Luxembourg S.A., Luxembourg	56352
Comar S.A., Luxembourg	56338	Maax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56340
Complex Venture S.A., Garnich	56332	Macquarie Global Property Advisors (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56308
Corporate Finance Management S.A., Luxem- bourg	56326	Maitagaria S.A.H., Luxembourg	56341
Covifa Luxembourg International, S.à r.l., Luxem- bourg	56313	Marco Boglione Soparfi S.A., Luxembourg	56346
Dimitri Finance S.A., Luxembourg	56347	Markant Lux S.A., Ettelbruck	56340
Dinady Holding S.A., Luxembourg	56317	Michelin Luxembourg S.C.S., Luxembourg	56343
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56339	Min. Participations S.A., Luxembourg	56341
Eden Partners S.A., Luxembourg	56343	MTO Gulux, S.à r.l., Remich	56335
Eden Partners S.A., Luxembourg	56343	Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg	56346
Eleonora Holding S.A., Luxembourg	56342	Nori S.A., Luxembourg	56327
Federica International S.A.	56344	O-Two S.A., Luxembourg	56307
Fidev S.A.H., Luxembourg	56345	Pacelco Holding S.A., Luxembourg	56344
Fidev S.A.H., Luxembourg	56345	Pennant S.A., Mamer	56347
FPS Invest S.A., Luxembourg	56317	Phines S.A., Luxembourg	56344
Framus S.A., Luxembourg	56347	PJJF Finance S.A., Luxembourg	56315
Future Management Holdings S.A., Luxembourg- Kirchberg	56332	Polsteam S.A., Luxembourg	56328
H.M.S. S.A.	56348	Rabobank Holland Fund, Sicav, Luxembourg	56330
H.W.S Software, S.à r.l., Remich	56334	Rabobank Select Fund, Sicav, Luxembourg	56326
		Rainbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg	56330
		Realstar Healthcare Financial, S.à r.l., Luxem- bourg	56342

Realstar Healthcare, S.à r.l., Luxembourg	56342	Sunrise Enterprises S.A., Luxembourg	56339
Sabco S.A., Windhof.	56331	Sunrise Enterprises S.A., Luxembourg	56340
Sabco S.A., Windhof.	56331	Thyos S.A., Luxembourg	56310
Saffron Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56317	Thyos S.A., Luxembourg	56310
Scully S.A., Luxembourg	56343	Tipilux S.A., Luxembourg.	56334
Sea-Land Financing & Contracting S.A., Luxembourg	56348	Tipilux S.A., Luxembourg.	56341
Seurope S.A., Luxembourg	56345	Torpet International, S.à r.l., Luxembourg.	56346
Seurope S.A., Luxembourg	56345	Untere Muehle, S.à r.l., Remich	56338
Sia World S.A., Luxembourg.	56344	Viaweb S.A., Luxembourg	56350
Soguele Administration S.A., Luxembourg	56344	Vilokan Europe, S.à r.l., Luxembourg	56346
Son Holding S.A.	56348	Waterview, S.à r.l., Luxembourg.	56343
Sunbow Group S.A. Luxembourg, Luxembourg	56331	Willshall S.A., Luxembourg	56347
		WP Luxco, S.à r.l., Luxembourg	56352

AXXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.112.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mai 2004, enregistrés à Mersch, le 20 août 2004, volume 428, folio 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075796.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 48.127.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076061.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 48.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 9.00 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I- L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II- L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2003, correspondant à 2.978.195,78,- EUR;

III- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

IV- L'assemblée accepte les démissions de la société BOURKEL PAVON & PARTNERS de son mandat au sein du Conseil d'Administration, avec effet immédiat; l'assemblée accorde le quitus plein et entier à la société BOURKEL PAVON & PARTNERS;

V- L'assemblée générale accorde des tantièmes aux administrateurs pour l'exercice social 2004 pour un montant de 58.000.- USD plus 250.000.- EUR.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076062.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

O-TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 77.929.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signatures.

(075707.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**AGENCE IMMOBILIERE MARA MAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROMOTIONS MARA MAX, S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 97.836.

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Fernand Hertert, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération,

agissant en sa qualité d'unique associé de la société unipersonnelle PROMOTIONS MARA MAX, S.à r.l., avec siège à Mamer, (R.C. n° B 97.836), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C page 4688/2004.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Cession de parts

Monsieur Fernand Hertert, préqualifié, déclare céder par les présentes 20 parts sociales de la prédite société à la valeur bilan, à Madame Martine Hoffmann, employée privée, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4939 Bascharage, 6, rue de la Poste, laquelle accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Fernand Hertert, préqualifié,	80 parts
- Madame Martine Hoffmann, préqualifiée,	20 parts
Total:	100 parts

2. Changement de la raison sociale

Les nouveaux associés ont décidé de changer la raison sociale en AGENCE IMMOBILIERE MARA MAX, S.à r.l.

En conséquence l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de AGENCE IMMOBILIERE MARA MAX, S.à r.l.»

3. Transfert du siège social

Le siège social est transféré de Mamer à Bertrange.

L'adresse du siège est: L-8080 Bertrange, 13, rte de Longwy.

En conséquence l'article 2 première phrase aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange.»

4. Gérance

Sont nommés gérants:

1. Gérante-technique: Madame Martine Hoffmann, préqualifiée.

2. Gérant administratif: Monsieur Fernand Hertert, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Hertert, M. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2004, vol. 900, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 1^{er} septembre 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(073930.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCHTAR CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.832.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (BERMUDA) LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, (Bermuda),

here represented by Mrs Susan Desprez, lawyer, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company OCHTAR CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxembourg section B number 78.832), has been incorporated under the name LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14th of November 2000, published in the Mémorial C number 386 of the 26th of May 2001,

and that the articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 26th of July 2001, published in the Mémorial C number 105 of the 19th of January 2002,

- on the 4th of February 2004, published in the Mémorial C number 361 of the 1st of April 2004, containing the modification of the company's name into OCHTAR CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

- That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) parts of fifty Euros (50.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as stated beforehand, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to change the name of the company MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l. and to amend and restate article 2 of the Articles of Association with effect from the same date in order to give article 2 the following wording:

«**Art. 2.** The denomination of the company is MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said mandatory appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (BERMUDA) LIMITED, avec siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, (Bermudes),

ici représentée par Madame Susan Desprez, avocate, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société OCHTAR CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxembourg B numéro 78.832), a été constituée sous la dénomination sociale de LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 386 du 26 mai 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 105 du 19 janvier 2002,

- en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C numéro 361 du 1^{er} avril 2004, contenant le changement de la dénomination sociale en OCHTAR CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est actuellement l'unique associée de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l. et de modifier et reformuler l'article 2 des Statuts, avec effet à la même date, afin de donner à l'article 2 la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination sociale de la société est MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS (LUX), S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Desprez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2004, vol. 527, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073551.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

(076094.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 297.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.504.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés du 23 août 2004

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

- DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076087.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

THYOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

(076037.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

THYOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

(076039.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(075922.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.180.

L'Assemblée Générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 août 2004 a appelé aux fonctions d'administrateurs EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Carl Speecke et de Monsieur Koen van Baren. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075979.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

IMMO PIRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange-Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans.
R. C. Luxembourg B 102.765.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame José Nelis, agent commercial, née à Nylen, (Belgique), le 23 novembre 1947, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans.
- 2.- Madame Françoise Bruna, agent immobilier, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1947, demeurant à L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm.
- 3.- Monsieur David Piron, agent immobilier, né à Lier, (Belgique), le 20 octobre 1969, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 17/1, rue Nic Schildermans.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO PIRON, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi qu'une exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Erpeldange/Wiltz.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame José Nelis, agent commercial, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans, cinquante et une parts sociales.	51
2.- Madame Françoise Bruna, agent immobilier, demeurant à L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm, dix parts sociales . .	10
3.- Monsieur David Piron, agent immobilier, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 17/1, rue Nic Schildermans, trente-neuf parts sociales.	39
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans.

2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société:

- Madame José Nelis, agent commercial, née à Nylen, (Belgique), le 23 novembre 1947, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8A, rue Nic Schildermans, gérante administrative.

- Madame Françoise Bruna, agent immobilier, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 1947, demeurant à L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm, gérante technique.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'une gérante jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Nelis, F. Bruna, D. Piron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2004, vol. 527, fol. 99, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073948.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

COVIFA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 82.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075500.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

AEQUILIBRIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.774.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paolo Falcolini, organisateur de conférences, né à Rome (Italie), le 20 juillet 1966, demeurant à B-1030 Bruxelles-Schaerbeek, 15, rue Julius Hoste (Belgique);

2.- Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AEQUILIBRIUM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la distribution de produits nutritionnels, textiles du bien-être et accessoires magnétiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Paolo Falcolini, préqualifié, neuf cents actions	900
2.- Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, préqualifiée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs de la société:

a) Monsieur Paolo Falcolini, organisateur de conférences, né à Rome (Italie), le 20 juillet 1966, demeurant à B-1030 Bruxelles-Schaerbeek, 15, rue Julius Hoste (Belgique);

b) Monsieur Stéphane Fetis, avocat, né à Cognac (France), le 7 février 1968, demeurant à F-37600 Loches, Les Ees (France);

c) Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Paolo Falcolini, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Falcolini, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2004, vol. 527, fol. 92, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073939.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PJJF FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 10 mai 2004

Résolution

L'assemblée décide la reconduction de la société ELIOLUX S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 93 route d'Arlon comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

P. Wagner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075761.3/4287/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LEXTONE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxemburg B 46.674.

Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 16. September 2004

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft wird nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03771. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075950.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL S.A.B.E.G.H.I.N.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.543.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 12 du 20 janvier 1978; actes modificatifs reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 102 du 5 mars 1991 et en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 542 du 15 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

S.A.B.E.G.H.I.N.

Société anonyme holding

Signature

(075830.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

KIDS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 94.393.

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société KIDS & CO S.A., avec siège à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 87 du 9 mars 1994, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 46.038 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 2 janvier 2003, publiée au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis-Philippe Dewinter, administrateur de sociétés, demeurant à B-8480 Ichtegem, 42, Zuidstraat, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Uschi Lies, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Résolution: Transfert du siège

Le siège de la société est transféré à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

En suite de cette résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Hobscheid.»

Résolution: Capital

Le capital social est converti de FLUX 1.250.000,- en EUR 30.986,69 par conversion stricte.

Puis il est augmenté de EUR 13,31 par un versement en espèces pour être porté à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

La réalité de ce versement a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

En suite de cette résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L.-P. Dewinter, V. Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 août 2004, vol. 429, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 septembre 2004. C. Mines.
(073880.3/225/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

KIDS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 94.393.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 13 août 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 septembre 2004. Signature.
(073881.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FPS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.356.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour la société FPS INVEST S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(075848.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DINADY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.655.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075855.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SAFFRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 102.766.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAFFRON HOLDING COMPANY LIMITED, with registered office at Cayman Islands, BVI, PO Box 1111, GT, Grand Cayman.

represented by Mr. Olivier Dorier, Company director, with professional address in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, by virtue of a proxy given in London, on the 26th of July 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SAFFRON HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter «the Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter «the Law»), as well as by the present articles of association (hereafter «the Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II.- Capital - Shares**Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III.- Management - Representation**Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

15.3. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.4. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII.- General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, SAFFRON HOLDING COMPANY LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25,-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr. Olivier Dorier, Company Director, residing at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
 - b) Mr. Henry A. Thompson, Lawyer, residing at 53, Davies Street, London W 1K 5JH, United Kingdom;
 - c) Mr. Mounzer Nasr, Banker, residing at 53, Davies Street, London W 1K 5JH, United Kingdom;
 - d) Mr. John Madden, Banker, residing at 53, Davies Street, London W 1K 5JH, United Kingdom;
2. The registered office of the Company is set at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAFFRON HOLDING COMPANY LIMITED, ayant son siège social aux Iles Caïman, BVI, PO Box 1111 GT, Grand Caïman,

représentée par Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, ayant son adresse professionnelle à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 juillet 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SAFFRON HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») et par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription-Libération

Ces faits exposés, SAFFRON HOLDING COMPANY LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée
 - a) M. Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
 - b) M. Henry A Thompson, avocat, demeurant au 53, Davies Street, London W1K 5JH, United Kingdom;
 - c) M. Mounzer Nasr, banquier, demeurant au 53, Davies Street, London W1K 5JH, United Kingdom;
 - d) M. John Madden, banquier, demeurant au 53, Davies Street, London W1K 5JH, United Kingdom;
2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 72, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Releveur(signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073946.3/211/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ARCTIC SPAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 59, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.773.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck Boffo, ingénieur, né à Metz, (France), le 11 janvier 1967, demeurant à F-57360 Malancourt-La-Montagne, 4, Impasse Des Lys, (France).

2.- Monsieur Marc Boffo, commerçant, né à Metz, (France), le 20 juin 1971, demeurant à F-57185 Clouange, 2, rue du Colombier, (France).

3.- Monsieur Pierre Boffo, commerçant, né à Moyeuvre-Grande, (France), le 19 octobre 1934, demeurant à F-57185 Clouange, 9, rue du Château d'Eau, (France).

4.- Monsieur Jean-Marie Boffo, commerçant, né à Moyeuvre-Grande, (France), le 25 décembre 1943, demeurant à F-57185 Clouange, 2, rue du Colombier, (France).

Les comparants sub 2) à 4) sont ici représentés par Monsieur Franck Boffo, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prérites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ARCTIC SPAS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et l'installation et l'entretien des articles spas, saunas, hammams ainsi que de tous systèmes de chauffage, de sanitaire, de ventilation et de climatisation, ainsi que l'importation et l'exportation d'articles de la branche avec toutes les activités connexes ou accessoires s'y rattachant directement ou indirectement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Franck Boffo, ingénieur, demeurant à F-57360 Malancourt-La-Montagne, 4, Impasse Des Lys, (France), quarante parts sociales.	40
2.- Monsieur Marc Boffo, commerçant, demeurant à F-57185 Clouange, 2, rue du Colombier, (France), quarante parts sociales.	40
3.- Monsieur Pierre Boffo, commerçant, demeurant à F-57185 Clouange, 9, rue du Château d'Eau, (France), dix parts sociales.	10
4.- Monsieur Jean-Marie Boffo, commerçant, demeurant à F-57185 Clouange, 2, rue du Colombier, (France), dix parts sociales.	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4280 Esch-sur-Alzette, 59, boulevard Prince Henri.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Franck Boffo, ingénieur, né à Metz, (France), le 11 janvier 1967, demeurant à F-57360 Malancourt-La-Montagne, 4, Impasse Des Lys, (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Boffo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2004, vol. 527, fol. 96, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073941.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.407.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour la société CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(075840.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 31 août 2004

Cinquième résolution

Election des administrateurs

L'assemblée a pris note des démissions de M. F. Spreuwers avec effet au 15 janvier 2004, de M. V. den Hoedt avec effet au 29 février 2004 et M. A. Bijl avec effet au 21 avril 2004.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. P. der Weduwe à partir du 15 janvier 2004 en remplacement de M. F. Spreuwers et la nomination de M. T. Wittlin à partir du 1^{er} mars 2004 en remplacement de M. Victor den Hoedt pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée a pris note des démissions de M. T. Wittlin et de M. A. Elvinger avec effet au 31 août 2004.

L'assemblée a décidé de nommer M. Rolf Wittendorfer, General Management SARASIN INVESTMENT FUNDS, Vice-Chairman Group Executive Board BANK SARASIN & CO. LTD, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, et M. Nils Ossenbrink, Head of Products & Services, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, en remplacement de M. T. Wittlin et de M. A. Elvinger pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre total des administrateurs à 5 et de nommer M. Marco Weber, Head of Personal Banking, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, et M. Jürg Peng, Manager, SARASIN INVESTMENTFONDS LTD, Basel, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En conséquence, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

- M. P. der Weduwe
- M. R. Wittendorfer
- M. N. Ossenbrink
- M. M. Weber
- M. J. Peng

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sixième résolution

Election du réviseur d'entreprises

L'assemblée a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03048. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075713.3/3085/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.315.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'Assemblée»)
tenue au siège social de la société le jeudi 19 août 2004 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée prend note de la démission de M. Pierre Corbiau intervenue le 3 octobre 2003, et de celle de M. Freddy Durinck intervenue le 31 mars 2004.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Luc Leclere, Market Manager, BNP PARIBAS LUXEMBOURG S.A., au poste d'administrateur en remplacement de M. Freddy Durinck démissionnaire.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Alain Limaugue, Georg Lasch, Craig Fedderson et Luc Leclere pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005.

Résolution 6

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITES SERVICES

Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075719.3/3085/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 55.481.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 12 août 2004*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Véronique Wauthier, de Monsieur Martin Rutledge et de Monsieur Yves Bouquerod de leur fonction d'administrateur de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de 2007 à savoir:

- Monsieur John B. Foster, né à Panama, Republic of Panama le 18 mai 1965, demeurant à La Alegría, Praderas del Rocío, Villa Zaita, Las Cumbres, casa C-217, City of Panama, Republic of Panama

- LEGNOR TRADING S.A., avec siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, numéro d'incorporation 147914;

- DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, numéro d'incorporation 147915.

Le conseil d'administration est donc composé de Monsieur John B. Foster, LEGNOR TRADING S.A. et DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A. dont les mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 7 rue Pierre d'Aspelt au 10 rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

J. B. Foster

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075981.3/322/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

NORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.326.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075862.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

POLSTEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(075452.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES R. STELMES & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil.
R. C. Luxembourg B 102.768.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Stelmes, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 14 février 1945, demeurant à L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil.

2.- Monsieur Marc Stelmes, employé, né à Luxembourg, le 16 décembre 1975, célibataire, demeurant à L-2138 Luxembourg, 1, rue St. Mathieu.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, avec effet au 1^{er} janvier 2005:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AGENCE GENERALE D'ASSURANCES R. STELMES & FILS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une personne physique dûment agréée.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Stelmes, agent d'assurances, demeurant à L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil, quarante parts sociales 40

2.- Monsieur Marc Stelmes, employé, célibataire, demeurant à L-2138 Luxembourg, 1, rue St. Mathieu, soixante parts sociales 60

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le 1^{er} janvier 2005 et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant père et fils.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1915 Luxembourg, 40, rue Henri Lamormesnil.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

- Monsieur Marc Stelmes, employé, né à Luxembourg, le 16 décembre 1975, célibataire, demeurant à L-2138 Luxembourg, 1, rue St. Mathieu.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Stelmes, M. Stelmes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2004, vol. 527, fol. 92, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073942.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

RAINBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.806.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(075449.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

RABOBANK HOLLAND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.747.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 31 août 2004

Cinquième résolution

Election des administrateurs

L'assemblée a pris note des démissions de M. F. Spreuwers avec effet au 15 janvier 2004, de M. V. den Hoedt avec effet au 29 février 2004 et M. A. Bijl avec effet au 21 avril 2004.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. P. der Weduwe à partir du 15 janvier 2004 en remplacement de M. F. Spreuwers et la nomination de M. T. Wittlin à partir du 1^{er} mars 2004 en remplacement de M. Victor den Hoedt pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée a pris note des démissions de M. T. Wittlin et de M. A. Elvinger avec effet au 31 août 2004.

L'assemblée a décidé de nommer M. Rolf Wittendorfer, General Management SARASIN INVESTMENT FUNDS, Vice-Chairman Group Executive Board BANK SARASIN & CO. LTD, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, et M. Nils Ossenbrink, Head of Products & Services, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, en remplacement de M. T. Wittlin et de M. A. Elvinger pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre total des administrateurs à 5 et de nommer M. Marco Weber, Head of Personal Banking, BANK SARASIN & CIE AG, Basel, et M. Jürg Peng, Manager, SARASIN INVESTMENTFONDS LTD, Basel, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En conséquence, la nouvelle composition du conseil d'administration est le suivant:

- M. P. der Weduwe
- M. R. Wittendorfer
- M. N. Ossenbrink
- M. M. Weber
- M. J. Peng

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sixième résolution

Election du réviseur d'entreprise

L'assemblée a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprise KPMG AUDIT pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03005. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075716.3/3085/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

SABCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.220.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., ayant son siège social à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, 392B, Leuvensesteenweg,

2. Monsieur Frank Peeters, administrateur de sociétés, demeurant à B-2900 Schoten, 8, Kievtdreef, agissant en nom personnel,

tous deux ici représentés par Madame Marleen Jespers, employée, demeurant à B-3078 Kortenberg (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé données le 24 août 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société anonyme SABCO S.A., avec siège social à Colmar-Berg, constituée suivant acte notarié du 19 août 1977, publié au Mémorial, Recueil C numéro 252 du 2 novembre 1977, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange du 3 août 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 887 du 24 novembre 1999;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de Colmar-Berg à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon et décident de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2, alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Windhof - Koerich.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jespers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076206.3/220/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SABCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076207.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SUNBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.445.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(075444.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(075433.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

COMPLEX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 88.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(075432.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

HOVERSPEED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 74.390.

In the year two thousand four, on the eighth of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders HOVERSPEED LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 74.390, incorporated by a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on the 11th of February, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 31st of May, 2000, number 390.

The meeting is presided by Mrs Nadine Neybecker, employee, residing in Kanfen (France),

who appointed as secretary Mrs Martine Molina, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Fabrice Maire, managing director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to wind up the company and to put the Company in liquidation.

2.- Nomination of the Liquidator - Mr Paul Laplume, Chartered-Accountant, residing in Luxembourg.

3.- Definitions of the power of the liquidator.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Paul Laplume, chartered accountant, born at Dudelange, on the 22nd of March, 1958, residing in L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately eight hundred euros (800.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme HOVERSPEED LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.390, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 390 du 31 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, employée privée, demeurant à Kanfen (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Molina, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Maire, managing director, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.
- 2.- Nomination du liquidateur, Monsieur Paul Laplume, Chartered-Accountant, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Fixation des pouvoirs du liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Paul Laplume, Chartered accountant, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Neybecker, M. Molina, F. Maire, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, vol. 145S, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

P. Bettingen.

(076253.3/202/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

H.W.S SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 74.927.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour HWS SOFTWARE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(075544.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

TIPILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 78.025.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 10 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour TIPILUX, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075919.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MTO GULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 48.551.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour MTO GULUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(075540.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

3 E.P. CAR PARK INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.161.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions 3 E.P. CAR PARK INVESTORS S.C.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte notarié en date du 7 juillet 2004, en cour de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Maria Laera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du montant du capital autorisé dans les statuts pour le porter de 150.000,- euros à un montant de 1.000.000.000,- d'euros, qui sera représenté par 9.999.900 actions de classe A et 100 actions de classe B, avec faculté de retirer aux actionnaires antérieurs le droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

2. Rapport du conseil d'administration.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25 pour cent chacune.

Les actions sont divisées en deux catégories:

- quatre cents (400) «actions de classe A» détenues par les associés commanditaires;

- cent (100) «actions de classe B» détenues par le gérant commandité.

Le capital autorisé est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) qui sera représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (9.999.900) actions de classe A et cent (100) actions de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir du 8 septembre 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil de gérance.

De même, le conseil de gérance est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil de gérance déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil de gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil de gérance peut déléguer tout gérant, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente

de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Gérant ou Conseil de Gérance en vue du rachat de ses actions par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le Gérant ou Conseil de Gérance pourra décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'Article 72-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le conseil de gérance conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi sur les sociétés commerciales, d'augmenter le montant du capital autorisé dans les statuts.

L'assemblée générale décide que le montant de ce capital autorisé sera de un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) et sera représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (9.999.900) actions de classe A et cent (100) actions de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, annexé pour être enregistré avec le présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at fifty thousand euro (50,000.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, paid up to twenty-five per cent (25%).

The shares are divided in two classes:

- four hundred (400) «Class A shares» allocated to the Limited Shareholders «associés commanditaires»;
- one hundred (100) «Class B shares» allocated to the Unlimited Shareholder «associé commandité».

The authorized capital of the corporation is fixed at one billion euro (1,000,000,000.- EUR) to be divided into nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (9,999,900) A shares and one hundred (100) B shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of managers may, during a period of five years from the date of September 8, 2004, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of managers is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of managers shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of managers is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of managers may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers, the present article will be adapted to this modification.

The managers may create capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for the payment for any shares which the corporation may redeem in accordance with these articles of association, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any divided or other distribution (it being understood

that the board of managers may decide to make distributions within the limits set out in article 72-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies).

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares have been issued and will remain in registered.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Version française:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25 pour cent chacune.

Les actions sont divisées en deux catégories:

- quatre cents (400) «actions de classe A» détenues par les associés commanditaires;
- cent (100) «actions de classe B» détenues par le gérant commandité.

Le capital autorisé est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR), qui sera représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (9.999.900) actions de classe A et cent (100) actions de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir du 8 septembre 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil de gérance.

De même, le conseil de gérance est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil de gérance déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil de gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil de gérance peut déléguer tout gérant, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Gérant ou Conseil de Gérance en vue du rachat de ses actions par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le Gérant ou Conseil de Gérance pourra décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'Article 72-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Laera, B. Tassigny, L. Breugelmanns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, vol. 145S, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076186.3/220/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

3 E.P. CAR PARK INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076187.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

UNTERE MUEHLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 80.266.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour UNTERE MUEHLE

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(075536.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

JURIFISC CONSEIL, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour JURIFISC CONSEIL, Société Civile

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(075532.3/1039/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

COMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(076049.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

COMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.592.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 avril 2004
Troisième résolution

L'assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la société que les pertes reportées de la société, y compris la perte du résultat de l'exercice 2002, excèdent 50% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076046.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.308.187.000,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.656.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour la société

Signature

(075866.3/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SUNRISE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, Millegässel.

R. C. Luxembourg B 93.739.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUNRISE ENTERPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, Millegässel, constituée par acte notarié en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 1^{er} juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 14 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changer dans les statuts le premier alinéa de l'article deux:

«**Art. 2, premier alinéa.** La société a pour objet la mise en relation de partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** La société a pour objet la mise en relation de partenaires d'affaires potentiels sur base de commission. Elle prestera tous services administratifs y afférents et assistera, le cas échéant, ses clients durant le déroulement des affaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à environ cinq cents euros (500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, G. Weber, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076210.3/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SUNRISE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, Millegässel.

R. C. Luxembourg B 93.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076211.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CHC REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 24.740.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 août 2004

L'Assemblée Générale du 26 août 2004 nomme aux postes d'Administrateur:

- Monsieur Jo Mark Zurel,
- Monsieur Svein Tore Resvold,
- Monsieur Atle Strømme,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 avril 2005.

L'Assemblée Générale du 26 août 2004 renomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 avril 2005.

Pour la société CHC REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075867.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MAAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,-

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.016.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour la société

Signature

(075868.3/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MARKANT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9063 Ettelbrück, place Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 70.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

56341

MIN. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.847.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2004 que:

- Monsieur Guy Thill, employé privé, demeurant à Berbourg;
- Madame Jeanne Jacques-Fischer, sans état, demeurant à Mamer;
- Docteur Claude Balk, Médecin-dentiste, demeurant à Mamer;
ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2010.

Ainsi que:

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social à B.P. 780 L-2017 Luxembourg;
a été réélu Commissaire aux comptes, pour la même période.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075905.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MAITAGARIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.002.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075907.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

TIPILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.025.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075915.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

BREITECK, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.238.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur A, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur A, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 10 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour BREITECK, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075920.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

BREITECK, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 86.238.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075917.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.144.600,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.260.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

(075932.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.261.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

(075936.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ELEONORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.106.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour ELEONORA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

H. De Graaf

Administrateur

(075921.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 85.124.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075957.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SCULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075960.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MICHELIN LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.546.

Par décision du 3 décembre 2003, la société COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN, associée commanditée et gérante de la Société, a nommé Madame Mirjam De Wit, née le 13 octobre 1959 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à Onstein 17, 1082KK Amsterdam (Pays-Bas), pour représenter la Société envers tout tiers dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075976.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

EDEN PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(076059.2/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EDEN PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.502.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2004

Troisième résolution

L'assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de dissoudre prochainement la société.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076055.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FEDERICA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.888.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075983.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.187.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Société anonyme

Signature

(075987.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SOGUELE ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.776.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour SOGUELE ADMINISTRATION S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(075923.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.439.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour PACELCO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

C. Smith

Administrateur

(075924.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SIA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 86.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075947.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FIDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.099.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(076109.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FIDEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.099.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 septembre 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- Par ailleurs, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Noël Didier.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 30 juin 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076118.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.737.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(076216.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.737.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 17 juin 2004

3. L'assemblée constate que l'intégralité du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076220.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J.I.R.E.C., JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 43.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(075953.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MARCO BOGLIONE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.766.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société anonyme

Signature

(075982.3/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

TORPET INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.279.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076190.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VILOKAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076191.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.744.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 72 du 3 avril 1974.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social, en date du 27 juillet 2004, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée aux administrateurs sortants, à savoir Messieurs Abdel Moneim Roushdy et Moh. El Gindy ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur Mahmoud Hafez Ghanem.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour la société *MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075984.3/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

WILLSHALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.989.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076193.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DIMITRI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.620.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03884, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076214.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.125.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, abrégés conformément à l'article 215 LCSC, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour *FRAMUS S.A.*

Signature

L'administrateur-délégué

(076226.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PENNANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076262.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

H.M.S. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076270.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 82.424.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076295.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ASHA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.042.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 septembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(076296.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SEA-LAND FINANCING & CONTRACTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 16, Allée Marconi à L-2120 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Nathalie Mager, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Romain Lutgen, avocat, demeurant 2A, Place de Paris à L-2314 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075622.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

ALBANEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.230.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALBANEL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman alors de résidence à Bascharage en date du 24 février 1983, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 90 du 31 mars 1983,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Réginald Neuman alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 267 du 7 octobre 1988,

et suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 357 du 25 septembre 1994,

et suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 21 juillet 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.230,

ayant un capital social de douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-), représenté par deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 297.472,23).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 472,23) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 297.472,23) au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,-) est divisé en deux mille neuf cent soixante-dix (2.970) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 297.472,23).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 472,23) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros vingt-trois cents (EUR 297.472,23) au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,-) est divisé en deux mille neuf cent soixante-dix (2.970) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,-), divisé en deux mille neuf cent soixante-dix (2.970) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2004, vol. 358, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Beck.

(076184.3/201/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ALBANEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

H. Beck.

(076185.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VIAWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 77.293.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2004 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Yves Schmit, Madame Carine Bittler et Maître André Harpes ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société.

- La société COMPTABILUX S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été réélue au poste de Commissaire aux Comptes, pour une durée de 5 ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- Le siège social a été transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075758.3/1285/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.543.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} étage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 97.543, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 31 du 9 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Priem, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Ferrer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement d'adresse du siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.
2. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.
3. Démission de deux administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations de services, de conseils et d'assistance dans le domaine fiscal, juridique, comptable, informatique, management, gestion du personnel et financier.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet.»

Suit la traduction anglaise:

«**Art. 4.** The corporation may provide all rendering of services, advices and assistance in the fiscal, legal, accounting, processing, management, business management and financial branch.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission:

- de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et de ALPMANN HOLDINGS LIMITED de leurs mandats d'administrateurs, et
 - de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES de son mandat de commissaire aux comptes,
- et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs qui achèveront le mandat des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2009:

- Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
- Madame Rika Mamdy, administrateur de société, née à Diksmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux compte qui achèvera le mandat du commissaire démissionnaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2009:

OLIVIER FERRER EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, A. Priem, O. Ferrer.

Enregistré à Mersch, le 7 septembre 2004, vol. 428, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076180.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.543.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076181.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

WP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.952.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 août 2004

Est renommé gérant son mandat prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 janvier 2004:

- Monsieur Reuben Leibowitz, administrateur-délégué, demeurant à New-York (Etats-Unis).

- Le siège social de la société a été transféré du 15, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075786.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.
